

# IMPLANTATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION DANS LE PARC DE CLAIRFONT

Dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT)

### Collectivité qui lance la consultation :

Ville de TOULOUGES 66350 – 1 boulevard de Clairfont – BP 6 – 66350 TOULOUGES. Personne habilitée par le pouvoir adjudicateur : Nicolas BARTHE, Maire

## Objet de la consultation :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue de l'exploitation d'un espace de restauration dans le parc de Clairfont à Toulouges.

#### Caractéristiques de l'autorisation d'occupation temporaire:

<u>Ordonnance</u> n° 2017-562 du 19/04/2017 - article L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

<u>Mode de passation</u>: Procédure de sélection préalable à la conclusion d'une A.O.T. du domaine public communal, en application de l'article L.2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de services publics.

#### Retrait du dossier de consultation :

Le cahier des charges est consultable et téléchargeable sur le site de la commune : http://www.toulouges.fr à la rubrique (Votre mairie – Appels d'offres), ou peut être retiré gratuitement à l'adresse suivante :

Mairie de Toulouges Secrétariat Général – 1<sup>er</sup> étage Centre administratif de Clairfont 1 boulevard de Clairfont 66350 Toulouges Téléphone 04 68 56 83 26

# Adresse de réception des offres :

Mairie de Toulouges Secrétariat Général – 1<sup>er</sup> étage Centre administratif de Clairfont 1 boulevard de Clairfont 66350 Toulouges

# **Autres renseignements:**

<u>Date limite de réception des offres</u> : Lundi 3 février 2025 à 12h00

<u>Date de la visite du site obligatoire</u> : Vendredi 10 janvier 2025 à 9h00 sur le site

Date d'ouverture de l'espace de restauration : Mardi 1er avril 2025

Date de parution du présent avis sur le site internet de la commune :

Mardi 17 décembre 2024

<u>Documents à fournir</u>: Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature conformément aux pièces demandées dans le cahier des charges.